



**Déclaration
sur l'esclavage moderne
et la transparence dans les chaînes d'approvisionnement
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025**

Contenu

Introduction	3
Section A Affaires, opérations et chaînes d'approvisionnement	3
1. Nos activités et nos opérations.....	3
2. Nos chaînes d'approvisionnement.....	4
Section B Cadre de gouvernance et politiques.....	4
1. Notre approche des risques liés à l'esclavage moderne.....	4
2. Nos politiques internes et externes et notre gouvernance.....	4
Section C Diligence raisonnable et gestion des risques.....	8
1. Procédures de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement.....	8
2. Certification.....	10
3. Responsabilité interne.....	11
Section D Formation.....	11
1. Formation pour les employés.....	11
2. Atelier et formation pour les fournisseurs.....	12
Section E Mesures préventives futures.....	12
Approbation.....	12
Attestation.....	13



Introduction

Nous, VTech Technologies Canada Ltd. (désignée sous le nom de **VTech Canada**), une filiale du VTech Group of Companies (collectivement désignée sous le nom de **VTech**), exposons dans la présente déclaration les efforts continus que nous avons déployés pour faire face aux risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025 (exercice financier 2025).

La présente déclaration est faite conformément à la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Section A Affaires, opérations et chaînes d'approvisionnement

1. Nos activités et nos opérations

VTech est le leader mondial des produits d'apprentissage électronique pour les enfants en bas âge, les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire, et le plus grand fabricant de téléphones résidentiels aux États-Unis. Nous fournissons également des services de fabrication en sous-traitance très recherchés.

Les produits d'apprentissage électronique de VTech vont du simple jouet autonome à une plate-forme d'apprentissage sophistiquée qui incite les enfants à apprendre en s'amusant. Nos produits de télécommunication offrent une large gamme de produits de téléphonie, de puériculture et de communication à usage résidentiel et commercial. En ce qui concerne nos services de fabrication en sous-traitance, nous fournissons des services fiables et de haute qualité à nos clients dans les principales catégories de produits que sont l'audio professionnel, les appareils auditifs, l'internet des objets et les appareils médicaux dans le monde entier.

VTech Canada opère au Canada et VTech est actuellement présente dans 15 pays et régions d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie-Pacifique. Le siège social est situé dans la région administrative spéciale de Hong Kong et les installations de production se trouvent en Chine, en Malaisie et au Mexique.

Au cours de l'exercice 2025, VTech comptait environ 20 000 employés, dont environ 1 400 professionnels de la recherche et du développement (R&D) aux États-Unis, au Canada, en Allemagne, à Hong Kong et en Chine, qui conçoivent et développent des produits innovants et de haute qualité pour les clients de VTech.

2. Nos chaînes d'approvisionnement

Nos produits fabriqués par les filiales de VTech et les principaux fournisseurs sont des fabricants de cartes de circuits imprimés, de circuits intégrés, de pièces métalliques et plastiques et d'autres composants électroniques, environ 80 % sont situés en Chine. Des politiques et des programmes de gestion des risques sont en place (section B.2 et section C) tout au long de l'exercice 2025 afin d'identifier, d'évaluer, de prévenir et d'atténuer les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement. Ces programmes comprennent, sans s'y limiter, la conformité aux lois et réglementations sur les minerais de conflit.

Section B Cadre de gouvernance et politiques

1. Notre approche des risques liés à l'esclavage moderne

VTech a mis en place un comité de gestion des risques et de développement durable (le comité) qui a été en place tout au long de l'exercice 2025. Le comité rend compte au conseil d'administration de VTech Holdings Limited (le conseil) et au comité d'audit du groupe. Le Conseil a continué à déléguer au Comité le pouvoir d'examiner et de surveiller les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne du groupe VTech, ce qui inclut l'évaluation de l'efficacité des politiques et des programmes de gestion des risques pour faire face aux risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement.

Nous nous opposons fermement et n'avons aucune tolérance pour le travail forcé, la servitude (y compris la servitude pour dettes) ou le travail sous contrat, le travail carcéral involontaire ou abusif, le travail des enfants, l'esclavage moderne ou la traite des êtres humains dans nos chaînes d'approvisionnement ou dans toute partie de nos activités. Nous nous engageons également à respecter les droits du travail et les droits de l'homme de tous nos employés et à nous acquitter de nos obligations légales. À cet égard, nous avons élaboré et mis en œuvre des politiques, des procédures, des mesures de responsabilisation des fournisseurs et de gouvernance afin de prévenir le travail des enfants, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement, comme indiqué ci-dessous.

2. Nos politiques internes et externes et notre gouvernance

Les domaines suivants sont couverts par les politiques pertinentes et les pratiques adoptées qui s'appliquent à toutes les entités de VTech au cours de l'exercice 2025.

(i) Politique des droits de la personne

Notre politique en matière de droits de la personne¹, assortie d'un programme de gestion des risques, protège et sauvegarde les droits de la personne des parties prenantes du groupe, notamment ses employés, ses clients, ses fournisseurs et les communautés locales au sein desquelles il opère. Elle soutient les principes des droits de l'homme reconnus au niveau international et énoncés dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nos politiques et nos activités sont élaborées et structurées en tenant compte des dix principes du Pacte mondial des Nations unies, des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA), qui sont largement respectés dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que d'autres normes internationales pertinentes.

(ii) Code de conduite pour les employés

Le code de conduite de nos employés (le code des employés) définit les principes directeurs permettant de maintenir des normes élevées d'intégrité, d'honnêteté et de comportement, que tous les employés sont censés respecter. Nous proposons également à nos employés des formations régulières sur le code de conduite des employés.

Les employés sont tenus de confirmer par écrit, lors de leur entrée chez VTech, et de déclarer chaque année qu'ils ont compris le code des employés et son application à leur rôle et à leur position au sein de VTech. Les employés sont également tenus de respecter scrupuleusement le code des employés, qui garantit que le groupe opère conformément aux normes les plus élevées en matière de comportement et d'éthique dans ses relations avec les clients, les partenaires commerciaux, les actionnaires, les employés et la communauté des affaires.

(iii) Emploi choisi librement

Nous n'avons pas recours au travail forcé. Nous veillons également à ce que les conditions d'emploi soient volontaires. Nos employés travaillent chez VTech de leur plein gré et sont libres de quitter leur emploi moyennant un préavis raisonnable, conformément à la réglementation en vigueur dans l'entreprise. Nous n'exigeons pas de nos employés qu'ils déposent une caution, qu'ils remettent leur passeport ou leur permis de travail comme condition d'emploi, à moins que la loi applicable ne l'exige.

¹ https://sustainability.vtech.com/VTech_Human_Rights_Policy_Eng

(iv) Non au travail des enfants

Nous ne recourons pas au travail des enfants. Nous respectons toutes les réglementations locales et internationales appropriées en ce qui concerne les restrictions à l'emploi du travail des enfants.

(v) Liberté d'association

Nous respectons la liberté d'association de nos employés et leur droit d'adhérer à toute organisation ou organisme professionnel de leur choix. Étant donné que les lois et réglementations pertinentes des juridictions dans lesquelles certaines de nos opérations sont situées ne sont pas entièrement établies, la négociation collective par les employés travaillant dans ces lieux peut ne pas être complètement réalisée. Toutefois, nous nous efforçons de nous engager auprès de nos employés et de comprendre leurs besoins par le biais de différents canaux de communication, et nous organisons régulièrement des réunions de communication afin d'instaurer un dialogue direct avec nos employés.

(vi) Lutte contre l'esclavage

Nous nous engageons à lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, et nous respectons et traitons nos employés avec dignité. Nous ne tolérons aucun travail forcé et nous n'acceptons aucune sanction physique ou financière en cas d'infraction commise par un employé.

(vii) Avantages sociaux et salaires

La rémunération et les avantages de nos employés sont conformes ou supérieurs aux exigences légales minimales du pays où ils sont employés. Les retenues sur salaire ne font pas partie de nos mesures disciplinaires.

(viii) Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont volontaires et rémunérées conformément à la législation locale.

(ix) Égalité des chances et absence de discrimination

Nos politiques et pratiques en matière d'embauche, de rémunération, de formation, de promotion, de licenciement et de retraite ne font pas de discrimination fondée sur l'âge, le sexe, l'état civil, la race, la religion, le handicap ou tout autre facteur non lié à l'emploi. La rémunération est déterminée en fonction des performances, des qualifications et de l'expérience.

(x) Harcèlement et abus

Nous ne tolérons aucun harcèlement ou abus physique, sexuel, psychologique ou verbal envers ou parmi nos employés.

(xi) Code de conduite des fournisseurs

Notre code de conduite des fournisseurs² (le code des fournisseurs) est conforme aux exigences du code de conduite de la RBA. Le code des fournisseurs couvre un large éventail de sujets liés au développement durable, tels que les droits du travail, la lutte contre l'esclavage, les salaires et les avantages sociaux, le traitement humain, la liberté d'association et la négociation collective, la santé et la sécurité, l'environnement et l'éthique des affaires.

VTech demande à tous ses fournisseurs qui fournissent des biens et des services à son processus de fabrication d'aligner leurs pratiques sur les normes énoncées dans le Code des fournisseurs et de mettre en place des exigences similaires pour leurs propres fournisseurs. Le code des fournisseurs est revu régulièrement et sera modifié si nécessaire afin qu'il reste pertinent et conforme à toutes les lois et réglementations applicables. Nos clients, fournisseurs, actionnaires, employés et partenaires commerciaux sont également encouragés à signaler à VTech toute violation présumée des pratiques et conditions couvertes par le Code des fournisseurs.

(xii) Politique en matière de minerais de conflit

VTech reconnaît la responsabilité de s'approvisionner en matériaux de manière éthique et durable tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Cela inclut la minimisation des impacts sociétaux négatifs de l'extraction de minerais dans des zones affectées par des conflits et à haut risque (CAHRA), y compris la violation des droits de la personne. Notre politique relative aux minéraux de conflit³ exige de tous nos fournisseurs qu'ils garantissent que tous les matériaux et biens fournis à VTech ne contiennent pas et ne contiendront pas d'étain, de tantale, de tungstène ou d'or (collectivement 3TG), de cobalt ou de mica provenant de zones affectées par des conflits et à haut risque (CAHRA) ou, dans les cas où de tels matériaux sont contenus, que les fonderies et raffineries concernées sont conformes au processus d'assurance des minerais responsables (RMAP). Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent des choix éclairés concernant les minéraux d'origine responsable dans leurs chaînes d'approvisionnement en utilisant l'évaluation par un tiers du RMAP des systèmes de gestion et des pratiques d'approvisionnement des fonderies et des raffineries afin de leur permettre de s'approvisionner

² https://sustainability.vtech.com/VTech_Supplier_Code_of_Conduct_Eng

³ https://sustainability.vtech.com/VTech_Conflict_Minerals_Policy_Eng

en 3TG, en cobalt et en mica uniquement auprès de fonderies et de raffineries dont la conformité a été validée⁴.

Section C Diligence raisonnable et gestion des risques

1. Procédures de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement

- (i) Identification et classification des risques pour les fournisseurs
L'évaluation de l'exposition des fournisseurs au risque d'esclavage moderne par le biais de notre mécanisme d'identification et de classification des risques s'est poursuivie tout au long de l'année fiscale 2025. Les fournisseurs sont classés en trois niveaux de risque (faible, moyen et élevé), sur la base d'un ensemble de critères comprenant le montant des achats, les secteurs présentant des risques élevés de problèmes de main-d'œuvre, la localisation des opérations, la nature des matériaux qu'ils fournissent, ainsi que les certifications par des tiers des systèmes de gestion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) pertinentes.
- (ii) Atténuation des risques, surveillance et vérification
VTech a mis en place un système de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour atténuer les risques d'esclavage moderne des fournisseurs. Les nouveaux fournisseurs doivent faire l'objet d'un examen approfondi pour s'assurer qu'ils répondent aux normes de RSE de VTech. Des audits et des visites de sites sont effectués si nécessaire pour garantir le respect total de nos exigences. Toutes les informations sont examinées par notre équipe d'approvisionnement avant d'engager les fournisseurs. Avant de faire affaire avec VTech, les fournisseurs sont tenus de confirmer leur engagement à respecter nos normes en matière de RSE et de protection des droits de l'homme en signant l'accord RSE du fournisseur. Ces obligations sont également énoncées dans notre accord d'achat standard.

En fonction du niveau de risque évalué pour chaque fournisseur, diverses mesures sont mises en œuvre pour vérifier leurs activités et garantir que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains n'ont pas lieu dans nos chaînes d'approvisionnement, notamment la soumission d'une auto-évaluation et d'un audit RSE du fournisseur. Les critères d'auto-évaluation et d'audit sont alignés sur les exigences de la RBA, qui couvrent les principaux domaines des droits de l'homme, notamment le travail librement choisi, les heures de travail, le travail des enfants et le travail forcé, le traitement humain et la non-discrimination, etc. Les audits RSE annoncés sont menés par l'équipe interne désignée de VTech, y compris l'équipe

⁴ [Further details in Section C 1 \(iii\) "Responsible Sourcing of Minerals"](#)

d'assurance qualité. Toutes les procédures sont exposées dans le manuel d'évaluation des risques RSE des fournisseurs et constituent la base sur laquelle nos équipes d'approvisionnement évaluent le niveau de risque des fournisseurs et surveillent de près leurs performances périodiquement.

Comme le risque d'esclavage moderne évolue et émerge en réponse à des tendances sociales, économiques et politiques changeantes, nous continuons à utiliser nos connaissances issues de nos partenariats industriels ainsi que nos connaissances de la chaîne d'approvisionnement pour nous tenir au courant des derniers développements dans les pays concernés.

À l'issue du processus d'audit, les fournisseurs présentant des domaines de non-conformité liés à l'esclavage moderne sont tenus de proposer des mesures correctives assorties d'un calendrier de mise en œuvre afin d'éliminer les lacunes identifiées. Nos équipes chargées des achats assureront le suivi des mesures correctives afin de veiller à ce que les domaines de non-conformité soient améliorés et gérés en conséquence. VTech a le droit de mettre fin aux relations commerciales avec les fournisseurs en cas de non-conformité majeure au code des fournisseurs et aux principes des droits de l'homme qui ne sont pas corrigés dans un délai prescrit. Un canal de signalement est également en place pour encourager nos parties prenantes à signaler toute violation présumée des pratiques et conditions couvertes par le code des fournisseurs. Au cours de l'exercice 2025, nous avons mené des audits RSE auprès de 185 fournisseurs et tous les fournisseurs faisant l'objet d'un audit ont réussi l'audit RSE.

Nous sommes convaincus que nous pouvons mettre en place une chaîne d'approvisionnement durable en établissant avec nos fournisseurs une relation à long terme fondée sur la confiance mutuelle. Nous avons mis au point un programme complet de gestion des fournisseurs pour les aider à répondre à nos exigences en matière de RSE, notamment en adoptant un système de fiche de notation des fournisseurs pour évaluer leurs performances. Une formation leur est dispensée dans le cadre d'un processus d'amélioration continue afin de faciliter la mise en œuvre de toute action corrective. VTech collabore également avec ses fournisseurs pour offrir un lieu de travail sûr, inclusif et durable à leurs employés, et promouvoir des pratiques d'approvisionnement éthiques basées sur l'engagement des fournisseurs à respecter le code des fournisseurs.

- (iii) Approvisionnement responsable en minerais
VTech ne s'approvisionne pas directement en minéraux auprès des

mines, des fonderies ou des raffineries. VTech surveille activement ses fournisseurs pour s'assurer qu'ils n'achètent pas de produits contenant du 3TG, du cobalt et du mica provenant de CAHRA, et si un tel achat est inévitable, les fonderies et raffineries concernées doivent être conformes au RMAP et à d'autres normes pertinentes. Nous nous conformons aux règlements de l'UE sur les minéraux de conflit et à la loi américaine Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Act de 2010. Nous identifions et évaluons les risques liés à l'utilisation de minerais de conflit tout au long de la chaîne d'approvisionnement en effectuant le travail de diligence raisonnable décrit dans le document "Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains from CAHRAs" publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'assurent raisonnablement que les minéraux utilisés dans les produits qu'ils fabriquent ne financent pas directement ou indirectement des groupes armés auteurs de violations des droits de l'homme dans quelque région ou pays que ce soit, et qu'ils n'en tirent pas profit. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils fassent preuve d'une diligence raisonnable, conformément à la directive sur la diligence raisonnable, et qu'ils soumettent à VTech, dans les délais impartis, un modèle complet de rapport sur les minerais de conflit (Conflict Minerals Reporting Template - CMRT). Notre équipe chargée du développement durable collabore avec les services concernés, notamment les services d'approvisionnement et les services juridiques et de conformité, afin de suivre de près l'état de conformité des fournisseurs, et demandera des informations supplémentaires et la mise en œuvre de mesures correctives si des risques sont identifiés. Les relations commerciales avec les fournisseurs peuvent être interrompues si une violation de la politique sur les minerais de conflit est constatée. Les fournisseurs sont tenus d'appliquer les mêmes exigences à leurs fournisseurs en amont afin de garantir l'alignement et la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'aux fonderies et raffineries.

2. Certification

Bien que VTech n'exige pas de ses fournisseurs qu'ils certifient que les matériaux incorporés dans leurs fournitures à VTech ou leur processus de production ou de fabrication sont conformes aux lois sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains des pays où ils sont situés, notre accord d'achat standard impose aux fournisseurs l'obligation de se conformer à toutes les lois applicables, y compris les lois qui régissent l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et d'autres pratiques d'exploitation de la main d'œuvre. Tous les fournisseurs sont tenus de se

conformer à notre code des fournisseurs et à notre politique en matière de minerais de conflit, et notamment d'accepter notre accord sur la responsabilité sociale des fournisseurs.

3. Responsabilité interne

Tous les employés de VTech sont tenus de se conformer à notre code du personnel écrit, valable pour l'ensemble de l'entreprise, qui promeut une conduite honnête et éthique, ainsi que le respect de la législation et de la réglementation. Le code du personnel exige de tous les employés qu'ils respectent toutes les lois applicables, y compris celles qui interdisent le travail forcé ou le trafic d'êtres humains.

Toute question ou demande soulevée par nos employés par le biais de différents canaux de communication sera traitée et examinée avec soin et de manière confidentielle. Nous avons mis en place une politique de dénonciation et un système de réclamation qui garantissent que tous les incidents signalés sont rapidement examinés par le responsable de la conformité du groupe, qui rend compte au comité d'audit du groupe, afin de déterminer le mode d'enquête et les mesures correctives à prendre. Au cours de l'exercice 2025, aucun cas de travail forcé ou de traite des êtres humains n'a été signalé dans le cadre de la politique de dénonciation ou communiqué d'une autre manière à la direction par les employés.

Section D Formation

Nous avons mis en place des procédures pour nous assurer que nos politiques sont correctement mises en œuvre dans l'ensemble du groupe VTech. Outre les entretiens et les enquêtes auprès des employés, les visites sur place et les audits réguliers, nous organisons également des formations sur la RSE, y compris sur la protection des droits de l'homme, à l'intention de nos employés et de nos fournisseurs.

1. Formation pour les employés

Dans le cadre de la formation à la RSE, les employés de VTech qui travaillent avec des fournisseurs doivent signaler tout comportement potentiellement illégal ou contraire à l'éthique dont ils ont connaissance, y compris la présence d'esclavage moderne ou de trafic d'êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement de VTech. Au cours de l'exercice 2025, nous avons dispensé plus de 80 000 heures de formation sur le thème des droits de l'homme à nos employés.

2. Atelier et formation pour les fournisseurs

VTech travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs en amont afin d'améliorer leurs performances en matière de durabilité et de RSE. Au cours de l'exercice 2025, nous avons de nouveau organisé un atelier annuel sur la RSE à l'intention de nos principaux fournisseurs, en mettant l'accent sur l'amélioration de leurs connaissances en matière de gestion de la RSE dans la chaîne d'approvisionnement et de pratiques de responsabilité sociale, notamment en ce qui concerne l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que la traite des êtres humains. Nous offrons une formation pratique et des ressources aux fournisseurs et leur donnons des conseils pour qu'ils répondent à nos exigences en matière de RSE et améliorent continuellement leurs performances sociales.

Section E Mesures préventives futures

VTech continuera à envisager de manière proactive les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour empêcher l'esclavage moderne et la traite des êtres humains de se produire dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Approbation

Cette déclaration a été approuvée par VTech pour l'exercice 2025.



Shawn Shulman
Président
VTech Technologies Canada Ltd.

7 mai 2025



Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi, pour l'année de déclaration susmentionnée. J'ai le pouvoir d'engager VTech Technologies Canada Ltd.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Shawn Shulman".

Shawn Shulman
Président
VTech Technologies Canada Ltd

7 mai 2025